

Nombre de membres : 34

En exercice : 33

Présents : 29

Pouvoirs : 4

Votants : 33

Abstentions : 4

Exprimés : 29

Pour : 13

Contre : 16

N°2025-43

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-cinq, le mardi 23 septembre à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle de réunion communautaire au siège de la Communauté de Communes à CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 12 septembre deux mille vingt-cinq.

Présents : Christophe Gérourard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Patrick Gibaud, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Alain Duris, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Bertrand Jayat, Pierre Hachin, Jérôme Suet, André Soury, Christian Proville, Emeline Giambelluco,

Pouvoirs : Jean-Pierre Charmes pouvoir à Patrice Chauvel, Jean-Pierre Broussaud pouvoir à Louis Furlaud, Bernard Darfeuilles pouvoir à Christophe Gerouard, Pascal Rampnoux pouvoir à Thierry Dauchart

Suppléants présents :

Secrétaire de séance : Maryse THOMAS

**Objet : Autorisation donnée à monsieur le Président de signer une convention relative à
l'accompagnement numérique sur mesure de l'Incubateur des Territoires de l'Agence Nationale de la
Cohésion des Territoires.**

Monsieur le Président rappelle que l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) est un établissement public de l'Etat créé depuis le 1er janvier 2020 afin de conseiller et de soutenir les collectivités territoriales et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets.

Dans le domaine du numérique, l'ANCT a pour mission d'impulser, d'aider à concevoir et d'accompagner les projets et les initiatives portés notamment par les collectivités territoriales et leurs groupements. Elle favorise le développement des usages et des services numériques dans les territoires.

Dans ce cadre, l'Incubateur des territoires de l'ANCT accompagne les collectivités et leurs groupements dans l'accélération de leur transition numérique par le biais d'un accompagnement numérique sur mesure.

Le service « vie associative » de la Communauté de Communes Ouest Limousin a souhaité engager une réflexion relative à la mise en œuvre d'un outil destiné à la réservation de l'espace culturel « la Filature », mais également des véhicules et matériels mis à disposition des associations.

L'accompagnement fourni par l'ANCT consiste à :

- identifier et hiérarchiser les besoins de la collectivité en matière de services numériques et de gestion et production de la donnée ;
- identifier les solutions numériques adaptées qui répondent à ces besoins et peuvent être déployées sur le territoire ;
- formuler des préconisations concernant le déploiement des solutions identifiées ;
- identifier les ressources (humaines, financières, partenariales) mobilisables pour ce déploiement.
-

L'ANCT s'engage à réaliser un accompagnement de la collectivité se traduisant par :

- la mise à disposition d'un professionnel du numérique au sein de la collectivité à raison d'au moins un déplacement par mission ;
- la réalisation des entretiens, ateliers et rendez-vous réalisés en distanciel par téléphone, logiciel de discussion instantanée ou de visioconférence ;
- la mise à disposition d'accès à la formation en ligne *Pix Territoires* pour deux modules pour chacun des deux agents par bénéficiaire ;
- la documentation de l'accompagnement construite en lien étroit avec la collectivité territoriale ;
- la coordination et le suivi de l'accompagnement par l'équipe de l'Incubateur des Territoires.

La documentation construite en lien avec la collectivité est composée de :

- une synthèse des besoins en numérique identifiés à l'issue des entretiens menés auprès des parties prenantes de la collectivité (agents, élus, administrés, acteurs numériques locaux) ;
- une liste des solutions numériques existantes, identifiées comme pertinentes et susceptibles d'être déployées sur le territoire pour répondre à ces besoins ;
- des préconisations formulées par le professionnel du numérique détaillant les implications techniques, humaines et financières du déploiement de chacune des solutions identifiées ;
- une liste des ressources (financières et partenariales) mobilisables par la collectivité pour initier le déploiement effectif des solutions identifiées par la collectivité.

La Communauté de Communes Ouest Limousin accompagné s'engage quant à elle à :

- respecter les critères d'éligibilité fixés par l'ANCT ;
- avoir complété le formulaire de diagnostic transmis par l'Incubateur des Territoires en amont du lancement de la mission ;
- avoir identifié un référent opérationnel et interlocuteur privilégié auprès de l'Incubateur des Territoires de l'ANCT ;
- fournir un retour d'expérience auprès de l'ANCT sur le déroulé de l'accompagnement ;
- participer aux actions de sensibilisation et de formation, notamment via l'utilisation de l'outil *Pix Territoires*, prévues au cours de l'accompagnement ;
- consentir à la diffusion des coordonnées de la collectivité et des conclusions de l'accompagnement (contexte, besoins exprimés et solutions recommandées) sur le site internet de l'Incubateur ;
- faciliter l'organisation des différentes réunions fixées par le professionnel du numérique et l'équipe de l'Incubateur des Territoires et y participer.

Le financement du dispositif d'accompagnement numérique sur-mesure est assuré **intégralement** par l'ANCT. Il comprend notamment :

- l'intervention d'un professionnel du numérique auprès de la collectivité pour une durée prévisionnelle de 5 jours maximum ;
- la disponibilité de l'équipe transverse de l'Incubateur des Territoires de l'ANCT ;
- les frais de déplacement et d'hébergement inhérents à l'intervention du professionnel du numérique dans la limite d'un déplacement par commune ;
- L'accès à Pix territoires, la formation en ligne qui permet la montée en compétences des agents sur les enjeux du numérique.

Le budget de l'accompagnement est estimé à environ 5550 €.

Dans le cadre décrit ci-dessus, il est envisagé de signer une convention avec l'ANCT, et selon le modèle de convention en pièce jointe à la présente.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à la majorité (13 pour : mesdames VARACHAUD, LEFORT, ROBIN, messieurs GEROUARD, CHAUVEL, CHARMES, DARFEUILLES Charles-Antoine, FURLAUD, VILARD, SIMONNEAU, BROUSSAUD, DARFEUILLES Bernard, LALAY ; 4 abstentions : mesdames THOMAS, GIAMBELLUCO, messieurs DAUCHART, PROVILLE ; 16 contre : mesdames CHABOT, GERMOND, messieurs PATAUD, VARACHAUD, MAYNARD, VIROULET, CHAMBORT, GIBAUD, DURIS, VIGNERIE, GRANCOING, JAYAT, HACHIN, SUET, SOURY, RAMPNOUX) :

- **N'AUTORISE PAS** monsieur le Président à signer une convention avec l'ANCT dans le cadre de l'Incubateur des Territoires et visant à fournir à la CC Ouest Limousin une aide à la mise en œuvre d'un outil de gestion des mises à dispositions aux associations de l'espace culturel « la Filature » et des véhicules et autres biens matériels propriétés de la CC Ouest Limousin.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD